



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
pour diffusion immédiate

### **Proposition de la Ville de Laval à l'effet d'agrandir le refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles Statut juridique de conservation pour les îles aux Vaches et Saint-Pierre**

**Laval, le 2 février 2022.** Hier, mardi le 1er février, les membres du conseil municipal de la Ville de Laval ont adopté à l'unanimité la proposition du comité exécutif à l'effet d'inclure 432 lots dans le projet d'agrandissement du refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles. Éco-Nature sera de ce fait autorisé à collaborer avec les services municipaux et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de mener à terme le projet d'agrandissement du refuge faunique. La Ville en avait déjà fait l'annonce dans le communiqué qu'elle a publié le 28 janvier sur son site web.

Cette annonce importante a suscité de nombreuses réactions. Le jour même, des journalistes publiaient des articles. Lors de l'assemblée du conseil municipal, les citoyens ont présenté plusieurs questions et commentaires, et la proposition fut l'objet de discussion au moment du vote des conseillers municipaux.

Au tour de Sauvons nos trois grandes îles de réagir à l'annonce. L'organisme se réjouit d'apprendre que les autorités compétentes de la Ville de Laval, d'Éco-Nature ainsi que du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs travailleront de concert afin de finaliser le projet d'agrandissement du refuge faunique, et d'y inclure les îles aux Vaches et Saint-Pierre.

Malheureusement, nous apprenons en même temps que les citoyens n'auront pas droit au chapitre lorsque viendra le temps de réfléchir et de décider des usages futurs des deux îles, et cela nous inquiète.

#### **L'inclusion des îles aux Vaches et Saint-Pierre au projet d'agrandissement du refuge faunique**

Les demandes répétées de Sauvons nos trois grandes îles pour la protection des îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre auront finalement trouvé écho auprès de la Ville. Un bref rappel des faits témoignera du chemin parcouru en ce sens par la Ville depuis 2013 :

- Lors de la campagne électorale de 2013, le candidat à la mairie Marc Demers exprimait l'intention de protéger les trois grandes îles, ce « dossier » des trois grandes îles suscitant l'intérêt de la classe politique depuis 2006.
- Les nombreuses et inlassables démarches que le maire Demers a faites au cours de ses mandats ont convaincu Sauvons nos trois grandes îles qu'il avait la ferme volonté de les protéger.
- Ce n'est toutefois qu'en 2020, et grâce à l'aide financière du ministère des Affaires municipales, que la Ville devenait la propriétaire des îles aux Vaches et Saint-Pierre. Cette aide était justifiée par la haute valeur écologique des îles et, conséquemment, le gouvernement visait leur conservation pérenne. Pour s'assurer de la réalisation de cet objectif de conservation, le gouvernement obligeait la Ville à

prendre certaines mesures : l'administration municipale devait remplacer le statut de « protection » des îles par un statut de « conservation », et la Ville devait transmettre à Québec une demande en vue d'obtenir un statut juridique de conservation pérenne.

- C'est hier que les membres du conseil municipal ont entériné la demande d'un tel statut juridique.

Il y a exactement un an, soit le 1er février 2021, dans une lettre publique que l'organisme adressait au maire Demers, Sauvons nos trois grandes îles demandait à la Ville de donner suite à l'Entente qu'elle avait signée avec Québec une année plus tôt.

### **La participation citoyenne concernant le devenir des îles aux Vaches et Saint-Pierre?**

Lorsque Québec aura approuvé le projet d'agrandissement - s'il l'approuve, la Ville devra réglementer les usages des lots inclus dans le projet.

Le communiqué de la Ville mentionne bien les deux aspects de la future mise en valeur des lots inclus dans le refuge faunique : usages liés à la conservation et usages liés aux activités de plein air. Toutefois, les activités de plein air y sont nommées « activités récréotouristiques ». Le caractère « récréotouristique » du projet d'agrandissement du refuge faunique est bel et bien souligné par Madame Métayer. « Les Lavallois peuvent être fiers de l'engagement du maire et de son implication dans ce magnifique projet écologique et récréotouristique, un legs majeur pour les générations futures. », affirme Christine Métayer, la directrice générale d'Éco-Nature, qui aura le mandat de gérer le refuge faunique, et qui collaborera avec la Ville pour la rédaction du règlement encadrant les activités permises.

Pourtant, depuis 2013, Sauvons nos trois grandes îles a exprimé à plus d'une reprise son inquiétude concernant toute velléité d'exploitation touristique des trois grandes îles. L'organisme soutient que toute visée financière trahirait les objectifs écologiques et sociaux qu'il défend avec force, ainsi que l'Entente que la Ville a elle-même signée avec le gouvernement provincial en 2020.

D'ailleurs, lors de l'acquisition des îles aux Vaches et Saint-Pierre en 2020, le maire Demers évoquait dans son communiqué la possibilité d'« activités écoresponsables » sur les îles. Il semble aujourd'hui que la vision de la Ville ait changé : le récréotourisme, comme le terme l'indique, relève de l'industrie touristique, et il présente à cet égard des objectifs de « développement économique ». Par contre, l'accès aux milieux naturels pour des activités écoresponsables respectant l'objectif de conservation pérenne et prenant en considération le milieu social environnant, répondrait aux demandes formulées par Sauvons nos trois grandes îles ainsi qu'aux obligations que Québec a adressées à la Ville.

Il nous semble souhaitable que la Ville fasse preuve de plus de rigueur. L'agrandissement du refuge faunique est un magnifique projet. Toutefois, en ce qui concerne la mise en valeur des îles, si l'on veut éviter les dérapages, une réflexion sur les enjeux écologiques et sociaux s'impose, et les usages permis sur les îles devraient d'abord répondre aux normes de conservation des milieux naturels ainsi qu'aux critères d'acceptabilité sociale.

Or, selon les informations transmises, ce sont des responsables d'Éco-Nature et de la Ville qui travailleront sur la réglementation des usages.

Sauvons nos trois grandes îles s'inquiète à l'idée que le règlement qui encadrera les activités permises sur les îles sera pensé et rédigé toutes portes closes. L'organisme soutient qu'une authentique acceptabilité sociale ne s'obtiendra pas non plus au moyen d'un sondage de dernière minute, mais plutôt par des échanges préalables avec les citoyens en amont de la rédaction du règlement municipal.

Aussi, Sauvons nos trois grandes îles souhaite que les citoyens, particulièrement ceux des zones environnantes, puissent participer activement à la réflexion portant sur l'harmonisation des usages qui

permettront la conservation du paysage et des caractères naturels des deux îles, et de ceux qui encadreront les activités de plein air.

L'organisme offre son entière collaboration aux instances responsables.

- 30 -

**pour information** : Huguette Larochelle, présidente  
450-666-0868  
**[hupila@hotmail.com](mailto:hupila@hotmail.com)**  
**[www.sauvonsnostroisgrandesiles.com](http://www.sauvonsnostroisgrandesiles.com)**